

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 32

Réf : MS
2026.04.22/01(A)

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric STEPHANY, Maire.

PRESENTS : E. STEPHANY, S. ALET, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, P. BURTE, C. CREISSENT, A. LAMOR, Ph. LECLANT, Ch. NAUDI, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, A. BUFFET, Ch. FAY, A. FABRE, C. CABERO, C. WEISING, S. RAFFARD, B. ARJOL, Cl. SALAVILLE, E. MASSART, L. EFFANTIN, D. HISPA, B. VALLET, B. DANNEBEY, A. DESQUILBET-VIEU, L. CAPELLI, M. BARTOLO, F. MARC

ABSENTS : Ph. TRINH DUC a donné procuration à Ch NAUDI
A. CHENOT a donné procuration à A. CAUSSIDIER-ALBOUY
A. PALANCADE a donné procuration à L. EFFANTIN
N. VIEILLEDENT
M. GARNIER-FARMAN a donné procuration à E STEPHANY
V. MAURY a donné procuration à L. CAPELLI

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2026

Madame Agnès CAUSSIDIER ALBOUY, Maire Adjointe chargée des finances, rapporte :

Les recettes fiscales d'une collectivité résultent du produit entre les bases d'imposition (déterminées par les services fiscaux) et les taux (votés par l'assemblée délibérante).

Conformément aux orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 08 avril 2026, il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux d'imposition actuels :

Taxes	Taux d'imposition 2026	% d'évolution des taux
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	43,35 %	0,00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	107,01 %	0,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres logements vacants	11,60%	0,00 %

Le conseil municipal, oui l'exposé de Madame Agnès CAUSSIDIER ALBOUY et, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De maintenir les taux d'imposition 2026 au niveau de 2025 :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 43,35 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 107,01 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres logements vacants : 11,60%
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à la sous-préfecture
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Eric STEPHANY



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Réf : MS
2026.04.22/02(A)

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric STEPHANY, Maire.

PRESENTS : E. STEPHANY, S. ALET, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, P. BURTE, C. CREISSENT, A. LAMOR, Ph. LECLANT, Ch. NAUDI, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, A. BUFFET, Ch. FAY, A. FABRE, C. CABERO, C. WEISING, S. RAFFARD, B. ARJOL, Cl. SALAVILLE, E. MASSART, N. VIEILLEDENT, L. EFFANTIN, D. HISPA, B. VALLET, B. DANNEBEY, A. DESQUILBET-VIEU, L. CAPELLI, M. BARTOLO, F. MARC

ABSENTS : Ph. TRINH DUC a donné procuration à Ch NAUDI
A. CHENOT a donné procuration à A. CAUSSIDIER-ALBOUY
A. PALANCADE a donné procuration à L. EFFANTIN
M. GARNIER-FARMAN a donné procuration à E STEPHANY
V. MAURY a donné procuration à L. CAPELLI

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Madame Agnès CAUSSIDIER ALBOUY, Maire Adjointe chargée des finances, rapporte :

La vue globale du budget primitif 2026 par section est la suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	14 822 900 €	4 498 571 €
Recettes	14 822 900 €	4 498 571 €

Vu la délibération n°2026.04.08/14 du 08 avril 2026 relative au débat et rapport d'orientations budgétaire de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n°2026.04.08/13 du 08 avril 2026 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

Vu la maquette budgétaire en annexe ;

Vu les Restes à réaliser.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Agnès CAUSSIDIER ALBOUY et, après en avoir délibéré à 28 voix pour, 4 absentions (L. Capelli, V. Maury, M. Bartolo, A. Desquilbet-Vieu) et 1 contre (F. Marc) décide :

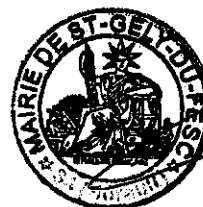
- De voter le budget primitif 2026
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à la sous-préfecture
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Eric STEPHANY

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2026.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- ▶ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- ▶ La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 566 456.50 €	4 172 924.40 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	393 530.76 €	325 646.60 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	538 583.74 €	0.00 €
Total de la section d'investissement		4 498 571.00 €	4 498 571.00 €
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 822 900.00 €	11 729 567.61 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	3 093 332.39 €
Total de la section de fonctionnement		14 822 900.00 €	14 822 900.00 €
Total du budget		19 321 471.00 €	19 321 471.00 €

Introduction

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par une forte incertitude géopolitique et une instabilité gouvernementale persistante. Ces défis sont renforcés par la tenue des élections municipales en 2026 qui a directement influencé les arbitrages et les priorités retenues dans les choix budgétaires.

Principales orientations

- ▶ Maintien de la qualité des services rendus
- ▶ Maîtrise du coût des services
- ▶ Dégagement d'une capacité d'épargne suffisante pour financer les dépenses d'équipement

I. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **14 822 900 €** en 2026. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

► **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.

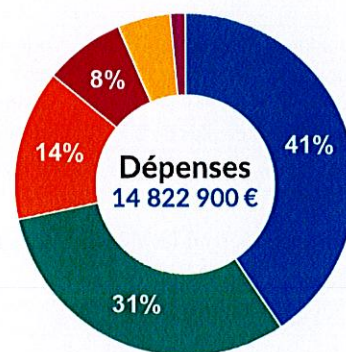
► **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.

► **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC)

► **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les indemnités de élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.

► **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.

► **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.



■ Charges de personnel :	6 014 859 €
■ Charges générales :	4 617 451 €
■ Virement à section d'invest :	2 108 829 €
■ Autres dépenses :	1 133 130 €
■ Charges gestion courante :	738 727 €
■ Intérêts d'emprunts :	209 904 €

Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
011	Charges à caractère général	4 435 178.38 €	0.00 €	4 617 451.38 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	6 018 100.00 €	0.00 €	6 014 859.68 €
014	Atténuations de produits	487 468.00 €	0.00 €	500 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	784 799.58 €	0.00 €	738 727.95 €
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	236 000.76 €	0.00 €	209 904.49 €
67	Charges spécifiques	7 996.49 €	0.00 €	2 500.00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 969 543.21 €	0.00 €	12 083 443.50 €
023	Virement à la section d'investissement	2 376 282.13 €	0.00 €	2 108 829.50 €
042	Opération ordre transfert entre sections	687 160.11 €	0.00 €	630 627.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 063 442.24 €	0.00 €	2 739 456.50 €
D 002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		15 032 985.45 €	0.00 €	14 822 900.00 €

Dans le cadre de sa politique de rigueur budgétaire, la commune poursuit son engagement en faveur d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Pour l'exercice 2026, le chapitre 012 est maintenu à son niveau de 2025, sans revalorisation. Seuls les postes du chapitre 011, particulièrement exposés aux fluctuations géopolitiques, font l'objet d'un ajustement afin de préserver l'équilibre budgétaire tout en garantissant la continuité des services.

Prévisions Budgétaires

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

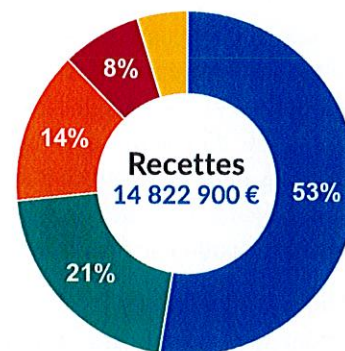


ID : 034-213402555-20260422-20260422_02A-BF

II. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **14 822 900 €** en 2026. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- ▶ **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes
- ▶ **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- ▶ **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- ▶ **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- ▶ **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.
- ▶ **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



■ Impôts et taxes :	7 787 572 €
■ Excédent antérieur :	3 093 332 €
■ Dotations et participations :	2 124 526 €
■ Produits des services :	1 116 647 €
■ Autres recettes :	700 823 €

Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
013	Atténuation de charges	63 000.00 €	0.00 €	41 000.00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	1 229 237.64 €	0.00 €	1 116 647.00 €
73	Impôts et taxes	515 572.00 €	0.00 €	515 572.00 €
731	Fiscalité locale	7 363 951.59 €	0.00 €	7 272 000.00 €
74	Dotations et participations	2 199 540.10 €	0.00 €	2 124 526.00 €
75	Autres produits de gestion courante	586 711.71 €	0.00 €	650 315.61 €
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
76	Produits financiers	8.99 €	0.00 €	50.00 €
77	Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 958 022.03 €	0.00 €	11 723 110.61 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 000.00 €	0.00 €	6 457.00 €
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	3 067 963.42 €	0.00 €	3 093 332.39 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		15 032 985.45 €	0.00 €	14 822 900.00 €

Pour l'exercice 2026, la commune adopte une approche prudente dans l'évaluation de ses recettes de fonctionnement, en tenant compte des incertitudes économiques et des évolutions réglementaires. Les subventions aux associations sont maintenues réaffirmant ainsi notre engagement en faveur de la vie associative. Par ailleurs, afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés, aucune augmentation n'est prévue.

III. Dépenses de la Section d'Investissement

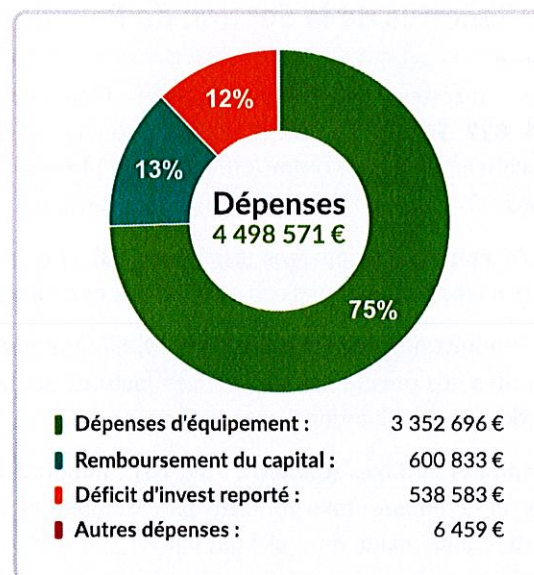
Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à **4 498 571 €** en 2026. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

► **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

► **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

► **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

► **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	319 644.89 €	105 010.58 €	265 478.58 €
204	Subventions d'équipement versées	77 000.00 €	45 000.00 €	77 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	3 928 589.27 €	241 686.33 €	3 010 217.83 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des opérations d'équipement		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'équipement		4 325 234.16 €	391 696.91 €	3 352 696.41 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	594 574.96 €	1 833.85 €	600 833.85 €
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		594 574.96 €	1 833.85 €	600 833.85 €
Total des dépenses réelles d'investissement		4 919 809.12 €	393 530.76 €	3 953 530.26 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	7 000.00 €	0.00 €	6 457.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 000.00 €	0.00 €	6 457.00 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	0.00 €	0.00 €	538 583.74 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		4 926 809.12 €	393 530.76 €	4 498 571.00 €

Les dépenses d'équipement pour 2026 s'inscrivent dans une logique de priorisation des projets structurants. Ils ciblent l'entretien des infrastructures essentielles et les projets urgents. La section d'investissement intégrera le résultat négatif de 2025. Une gestion rigoureuse des crédits permettra de préparer les futures orientations sans alourdir la charge financière de la commune.

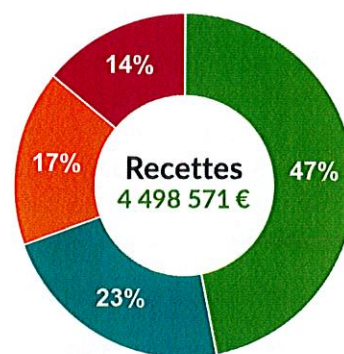
IV. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'établissent à **4 498 571 €** en 2026. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

► **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16); les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

► **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrige des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

► **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement de trésorerie liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).



■ Virement de section de fonct :	2 108 829 €
■ Excédents de fonct capitalisés :	1 012 467 €
■ Dotations et subventions :	745 646 €
■ Autres recettes :	631 629 €

Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	657 246.40 €	325 646.60 €	385 646.60 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		657 246.40 €	325 646.60 €	385 646.60 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	716 129.72 €	0.00 €	360 000.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes financières		848 167.04 €	0.00 €	1 373 467.90 €
Total des recettes réelles d'investissement		1 505 413.44 €	325 646.60 €	1 759 114.50 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 376 282.13 €	0.00 €	2 108 829.50 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	687 160.11 €	0.00 €	630 627.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 063 442.24 €	0.00 €	2 739 456.50 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté	357 953.44 €	0.00 €	0.00 €
	Affectation au compte 1068	130 036.36 €	0.00 €	1 012 467.90 €
Total des recettes d'investissement cumulées		4 926 809.12 €	325 646.60 €	4 498 571.00 €

Dans un contexte où les financements externes se raréfient, la commune privilégie l'autofinancement pour couvrir ses dépenses d'équipement. Cette approche, combinée à une gestion rigoureuse des ressources disponibles, permet de maintenir les investissements indispensables tout en préservant l'équilibre budgétaire. Les recettes seront ainsi principalement issues des capacités propres de la collectivité, garantissant une maîtrise durable de la dette.

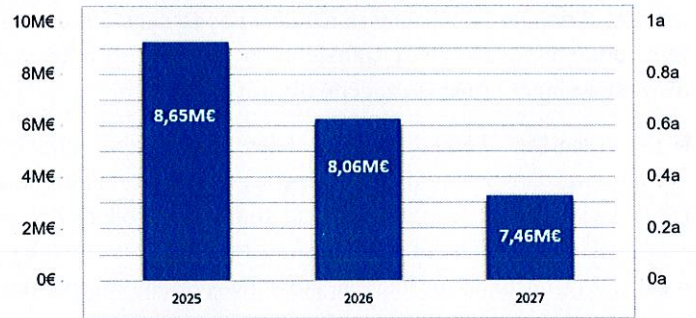
Données Financières

I. Endettement de la collectivité

L'encours total de la dette au 01/01/2026 s'établit à **8 058 507 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

- ▶ Des intérêts positionnés en fonctionnement
- ▶ Une partie en capital positionnée en investissement

Pour 2026, l'annuité inscrite est de **810 737 €**.

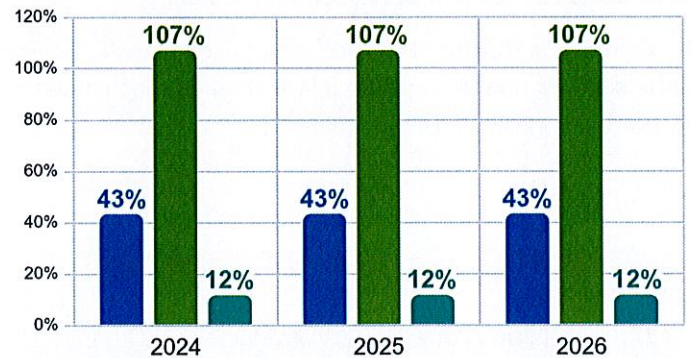


Encours de la dette en 2026 : **8 058 507 €**

II. Ratios Prévisionnels

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	1 132€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	1 099€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	314€/Hab
Encours de la dette	755€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	112€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	50%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	108%
Dépenses d'équipement brut / RRF	29%
Encours de la dette / RRF	69%

III. Fiscalité



■ Taxe Foncier Bâti en 2026 : 43.35 %
 ■ Taxe Foncier Non-Bâti en 2026 : 107.01 %
 ■ Taxe Habitation Résid. Sec. en 2026 : 11.60 %

A noter qu'en 2026 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière et impactant plusieurs impôts locaux sera de 0.8%. Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les collectivités.

IV. Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 01/01/2026 sont de **127.00 ETP**.

Synthèse du Budget 2026

Fonctionnement

14 822 900 €

Investissement

4 498 571 €

”

Le BP 2026 s'inscrit dans une démarche de rigueur : les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, et les recettes évaluées avec prudence. Côté investissement, face à la raréfaction des financements externes, la priorité est donnée à l'autofinancement. Ce budget allie stabilité fiscale et préparation des futures orientations du mandat.